

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :

Création budget
annexe BOIS et FORETS

SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 11 décembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard
DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;
Christophe MANKA à Claude GOUILLON-CHENOT ;
Farida LAID à Francis ROUX ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Francis ROUX

CREATION DU BUDGET ANNEXE BOIS ET FORETS

- **Vu** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Conseil Municipal règle les affaires de la commune ;
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **Considérant** que par exception au principe d'unité budgétaire, les communes ont la faculté de gérer de façon distincte des services publics administratifs, sous forme de budgets annexes ;
- **Considérant** que compte-tenu de la volonté de l'assemblée délibérante de maintenir et d'entretenir les espaces boisés/forestiers, agricoles et de nature sur le territoire ;
- **Considérant** la nécessité de lutter contre le morcellement du parcellaire forestier et le besoin de dynamiser une gestion forestière raisonnée et d'ampleur sur son territoire ;
- **Considérant** le besoin de protection des ressources en eau et la préservation de la biodiversité (toutes deux perturbées par les conditions climatiques actuelles) ;

Le Maire propose de créer un budget annexe « Bois et Forêts » dans le but de mettre en place une gestion adaptée et de répertorier le foncier existant de la commune.

Il est important de préserver les forêts et les milieux naturels et de leur offrir un retour sur ce qu'ils nous offrent.

Le budget annexe crédibilise les demandes de financement et de subvention auprès des institutions et partenaires éventuels dont certaines demandes peuvent être suspensives à l'existence d'un budget annexe dédié.

Les ressources qui en découleront seront spécifiquement dédiées à ce budget.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la création d'un budget annexe de comptabilité M57 à partir du 1^{er} janvier 2025, assujetti à la TVA, dénommé « BOIS ET FORETS » ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Le secrétaire de séance



Francis ROUX

Le Maire,



Stéphane RODIER